

**PORTANT REPORT DES DATES
DES SCRUTINS INITIALEMENT PRÉVUS LES 22 ET 23 AVRIL 2021
RELATIFS AU RENOUELEMENT DES REPRÉSENTANTS
DES USAGERS AUX CONSEILS D'UFR ALL, SHS, STS ET DE L'IUT**

LE PRÉSIDENT,

- Vu l'arrêté du président n°2021-26-DAGAP du 22 mars 2021 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des usagers aux conseils d'UFR ALL, SHS et STS,
- Vu l'arrêté du président n°2021-27-DAGAP du 22 mars 2021 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des usagers des 4 départements (GB, PEC, STID et TC) au conseil de l'IUT,
- Vu l'arrêté du président n°2021-33-DAGAP du 2 avril 2021 portant localisation de salles équipées du matériel informatique pour les scrutins des 22 et 23 avril 2021 relatifs au renouvellement des représentants des usagers aux conseils d'UFR ALL, SHS, STS et de l'IUT,
- Vu la décision du Conseil d'administration en date du 12 avril 2021 modifiant les dates des vacances universitaires, reportées à la semaine du 19 au 25 avril 2021,
- Vu l'avis du Comité Électoral Consultatif du 14 avril 2021,

ARRÊTE

Article 1

Les scrutins prévus par les arrêtés n°2021-26-DAGAP et n°2021-27-DAGAP du 22 mars 2021, initialement fixés aux 22 et 23 avril 2021, auront lieu aux dates suivantes :

Du jeudi 29 avril 2021 à 9h00 au vendredi 30 avril 2021 à 16h00

(cf. calendrier modifié des opérations électorales).

Article 2

Les dates limites prévues à l'article 5 des arrêtés n°2021-26-DAGAP et n°2021-27-DAGAP du 22 mars 2021, pour les demandes d'inscription / rectification, sont modifiées comme suit :

- Pour les personnes inscrites d'office sur la liste électorale, la demande d'inscription / rectification doit parvenir à la composante concernée au plus tard le **mardi 27 avril 2021 à 12h00**, soit la veille du scellement de l'urne électronique ;
- Pour les personnes dont l'inscription est subordonnée à une demande expresse, la demande d'inscription / rectification sur la liste électorale doit parvenir à la composante concernée au plus tard cinq jours francs avant la date de scellement de l'urne électronique, soit le **jeudi 22 avril 2021 à 12h00**.

Article 3

La date limite prévue à l'article 6 des arrêtés n°2021-26-DAGAP et n°2021-27-DAGAP du 22 mars 2021, pour effectuer l'inscription ou la radiation d'un électeur à l'initiative de l'administration ou à la demande de l'intéressé, est fixée au **mardi 27 avril 2021 à 12h00** au lieu du 20 avril 2021 à 12h00.

Article 4

Les autres articles des arrêtés n°2021-26-DAGAP et n°2021-27-DAGAP du 22 mars 2021 sont sans changement.

Article 5

L'article 1 de l'arrêté n°2021-33-DAGAP du 2 avril 2021 est également modifié en ce que concerne les dates des scrutins. Les salles mises à disposition des électeurs ne disposant pas du matériel informatique pour voter, seront ainsi en accès libre aux dates et horaires suivants :

- De 9h00 à 17h30 le jeudi 29 avril 2021,
- De 8h30 à 16h00 le vendredi 30 avril 2021.

Article 6

Le présent arrêté sera affiché en zone présidence et dans le hall de chaque composante concernée.

Il sera également consultable dans le recueil des actes et des décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-Doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires ».

Il sera transmis à monsieur le Recteur de Région académique, Chancelier des Universités.

Article 7

Le directeur général des services de l'université, la Doyenne de l'UFR ALL et les Doyens des UFR SHS et STS, la directrice de l'IUT sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 14 avril 2021

Le Président d'Avignon Université,



Philippe ELLERKAMP

Transmis au Recteur de région académique, Chancelier des universités, et publié le **15 AVR. 2021**

ANNEXE

Calendrier modifié des opérations électorales

Renouvellement des représentants des usagers aux conseils d'UFR ALL, SHS et STS et de l'IUT

OPERATIONS ELECTORALES	DATES
Affichage des listes électorales (au moins 20 jours avant le scrutin)	Mardi 23 mars 2021
Début du dépôt des candidatures	Mercredi 24 mars 2021 à 9h00
Clôture du dépôt des candidatures et éventuellement des professions de foi (15 jours avant le premier jour de scrutin)	Vendredi 2 avril 2021 à 12h00
Réunion du Comité électoral consultatif pour avis sur la recevabilité des candidatures (au plus tard dans les deux jours suivant la clôture des candidatures)	Vendredi 2 avril 2021 à 14h30
Envoi de la notice de vote aux électeurs (au moins 15 jours avant le premier jour de scrutin)	Au plus tard le mercredi 7 avril 2021
Affichage des candidatures et des professions de foi	Mercredi 7 avril 2021
Date limite des demandes d'inscription sur les listes électorales pour les personnes dont l'inscription est subordonnée à une demande expresse (5 jours francs avant la date de scellement des urnes électroniques)	Jeudi 22 avril 2021 à 12h00
Scellement des urnes électroniques	Mercredi 28 avril 2021 à partir de 9h00
Scrutins	Du jeudi 29 avril 2021 à 9h00 au vendredi 30 avril 2021 à 16h00
Dépouillement	À l'issue des scrutins
Proclamation des résultats	Dans les 3 jours suivant la clôture des scrutins
Date limite de contestation de la validité des opérations électorales auprès du président de la commission de contrôle des opérations électorales	Au plus tard le 5 ^{ème} jour suivant la proclamation des résultats